

DECISION N° 2018- 02 /ARCEP/PT/SE/DFC/DRI/DAJRC/DMP/GU
portant mise en place du Comité Technique National en charge de la mise en
œuvre du "Free roaming" au Bénin

Le Président du Conseil de Régulation,

- Vu** la loi n° 2014-14 du 09 juillet 2014 relative aux Communications Electroniques et à la Poste en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2008-507 du 08 septembre 2008 portant conditions d'acceptation et d'attribution des autorisations, des permis et des déclarations préalables pour l'exploitation des réseaux ou services de télécommunications en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2014-599 du 09 octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2017-007 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;
- Vu** le décret n° 2017-034 du 25 janvier 2017 portant nomination du Président et du Vice président du Conseil de Régulation ;
- Vu** le protocole d'accord portant sur les principes de base pour la mise en œuvre du "free roaming » conclu le 28 novembre 2016 ;
- Vu** l'acte d'adhésion du Bénin au protocole d'accord portant sur les principes de base pour la mise en œuvre du "free roaming » signé le 12 décembre 2017 ;

Considérant les conclusions des journées de concertation entre Autorités de Régulation et Opérateurs pour la mise en œuvre du Free roaming en Afrique de l'Ouest tenues à Dakar les 9 et 10 mars 2017.

DECIDE :

Article 1^{er}:

Conformément au protocole d'accord sur les principes de base pour la mise en œuvre du "Free roaming" du 28 novembre 2016, le Comité Technique National mis en place pour la mise en œuvre du processus du « Free roaming » au Bénin est composé comme suit :

ARCEP-BENIN

Président

GUEDEGBE Coovi Hervé

Rapporteur

BOKO Y. A. Luc

Membres

AHOKPOSSI Géraud-Constant

HOUEHOU Isséré Gildas

KOUDJANGNIHOUE Arnaud

AVOHOU Deo-Gratias

OPERATEURS

TELLA Narcisse (LIBERCOM)

EGBOHO Dorice (LIBERCOM)

AITCHEOU Alexis (ETISALAT BENIN)

NHARI Omar (ETISALAT BENIN)

TOKOUETE Mélissa (SPACETEL BENIN)

BACHABI Chérif (SPACETEL BENIN)

MENC

LOUSSIN Séraphin

DEDEHOUANOU Amon

**ASSOCIATIONS DE
CONSOMMATEURS**

ACCROMBESSI Robin (ACTIC)

GBAGUIDI Ernest (BSSC)

Article 2 :

Le comité a pour mission de :

- mettre en œuvre la feuille de route sur le "Free roaming" ;
- faire le suivi de la mise en œuvre du "Free roaming".



Dans ce cadre, le comité veillera à:

- l'implémentation du modèle tarifaire adopté par le BENIN;
- le contrôle de la facturation des émissions d'appels en roaming conformément au modèle tarifaire adopté ;
- le contrôle du respect du volume de réception d'appel ;
- la mise en place des systèmes d'identification fiables pour les abonnés.

Article 3 :

Le comité se réunit sur convocation de son Président.

Le comité peut faire appel à toute personne ressource dont le concours est nécessaire à ses travaux.

Article 4 :

La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le

17 JAN. 2018

Le Président

Flavien BACHABI



Ampliations :

Original : 01
OPERATEURS: 03
MENC : 01
ACP: 02
Archives : 01